

DELIBERATION

Envoyé en préfecture le 07/10/2020

Reçu en préfecture le 07/10/2020

Affiché le

ID : 005-250500600-20201006-2020_49-DE

Département des Hautes-Alpes

Arrondissement de Briançon

Parc naturel régional du Queyras

Comité syndical du 06 octobre 2020

Délibération n° : 2020_49

Date de convocation : 30 septembre 2020

Objet : Désignation des représentants des commissions organiques : commission d'appels d'offres, commission des marchés, commission des avis et commission des ressources humaines

Par la suite d'une convocation en date du 30 septembre 2020, les membres composant le Comité syndical du Parc naturel du Queyras se sont rassemblés à la salle des fêtes d'Arvieux, le 06 octobre 2020 à 14 heures pour le Comité d'investiture, sous la présidence de Christian BLANC, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales (Art.L-2121.7 à L-2121.28), aux statuts du syndicat mixte du Parc naturel régional du Queyras et au règlement intérieur des élus du Parc.

Président : Christian BLANC

Secrétaire de séance :

Région : Chantal EYMÉOUD, Conseillère Régionale, excusée, pouvoir à Anne-Marie FORGEOUX (3 voix) ; Anne-Marie FORGEOUX, Conseillère régionale, présente (3 voix)

Département : Valérie GARCIN-EYMÉOUD, Conseillère départementale, présente (2 voix) ; Marcel CANNAT, Conseiller départemental, excusé

Communauté de communes Guillestrois-Queyras : Charles LACROIX, Conseiller communautaire, présent (1 voix) ; Dominique MOULIN, Président de la Communauté de communes du Guillestrois et du Queyras, présent (1 voix)

Communes :

- **Abriès-Ristolas** – Nicolas CRUNCHANT, Maire, présent (1 voix) ; Marie-Hélène FAROUZE, Conseillère municipale, présente (1 voix)
- **Aiguilles** – Ernest CHARLET, Conseiller municipal, présent (1 voix) ; Sylvain DAO-LENA, Adjoint au Maire, présent (1 voix)
- **Arvieux** – Christian BLANC, Maire, présent (1 voix) ; Annie COLOMBIER, Conseillère municipale, présente (1 voix)
- **Ceillac** -Jeanne FAVIER-CARGEMEL, Conseillère municipale, présente (1 voix) ; Amélie FOURNIER, Conseillère municipale, présente (1 voix)
- **Château-Ville-Vieille** – Anne LABIAU, Conseillère municipale, présente (1 voix) ; Nicole TERRASSE, Conseillère municipale, excusée, pouvoir à Anne LABIAU (1 voix)
- **Eyglis** – Jacques ROUX, Conseiller municipal, présent (1 voix)
- **Guillestre** – Lucie FEUTRIER, Adjointe au Maire, excusée, excusée, pouvoir à Jeanne FAVIER-CARGEMEL (1 voix)
- **Molines-en-Queyras** – Gilbert BONNIN, Conseiller municipal, présent (1 voix) ; Mathieu GICQUEL, Conseiller municipal, excusé, pouvoir à Gilbert BONNIN (1 voix)
- **Saint-Véran** - Mathieu ANTOINE, Maire, excusé, pouvoir à Sébastien PINZETTA (1 voix) ; Sébastien PINZETTA, Adjoint au Maire, présent (1 voix)
- **Vars** – Eric COLLOMBON, Conseiller municipal, excusé, pouvoir à Sylvain DAO-LENA (1 voix)

Vu :

- Le Code général des collectivités territoriales ;
- La Charte du Parc naturel régional du Queyras en vigueur par le décret n° 2010-587 du 2 juin 2010 et prorogée par le décret n°2018_212 du 28 mars 2018 jusqu'au 18 avril 2024 ;
- Les statuts du Syndicat mixte du Parc naturel régional du Queyras approuvés par arrêté préfectoral n°05-2017-05-10.002 du 10 mai 2017 ;
- Le règlement intérieur du Parc naturel régional du Queyras approuvé le 11 mars 2011, modifié le 06 juin 2011 et le 28 janvier 2015 ; et notamment l'article 16 et son point b) portant sur le rôle et fonctionnement des commissions organiques ;
- La délibération n° 2008_22 du Comité syndical du 5 juin 2008 visant la création de la commission d'appels d'offres du Parc naturel régional du Queyras ;

DELIBERATION

Envoyé en préfecture le 07/10/2020

Reçu en préfecture le 07/10/2020

Affiché le

ID : 005-250500600-20201006-2020_49-DE

Département des Hautes-Alpes

Arrondissement de Briançon

Parc naturel régional du Queyras

Comité syndical du 06 octobre 2020

Délibération n° : 2020_49

Date de convocation : 30 septembre 2020

**Objet : Désignation des représentants des commissions organiques :
commission d'appels d'offres, commission des marchés, commission des
avis et commission des ressources humaines**

- La délibération 2014_20 du Comité syndical du Parc du Queyras du 13 mars 2014 modifiant la procédure interne des marchés publics ;
- La délibération n°2014_30 du Comité syndical du Parc du Queyras portant création de la commission d'appel d'offres et des marchés ;
- Le Code de la commande publique en vigueur depuis le 1^{er} avril 2019 ;
- La délibération n°2014_31 du Comité syndical du Parc du Queyras portant création de la commission des ressources humaines ;
- La délibération n°2020_46 du Comité syndical du Parc du Queyras relatif aux attributions du Bureau.

Considérant :

- Les élections municipales des 15 mars et 28 juin 2020 ;
- L'élection du Bureau du Parc du Queyras en date du 15 septembre 2020 ;
- Suite de ces élections, la nécessité de mettre à jour les commissions organiques ;
- Que la commission d'appel d'offres se compose des membres suivants :
 - Le Président, pouvant être représenté par un Vice-président,
 - Cinq délégués titulaires,
 - Cinq délégués suppléants.
- Que sont convoqués et peuvent participer à la commission d'appel d'offres à titre consultatif :
 - Le comptable public ;
 - Un représentant du ministère chargé de la concurrence ;
 - Un représentant du service technique compétent pour suivre l'exécution des travaux ou effectuer le contrôle de conformité lorsque la réglementation impose le concours d'un tel service ou lorsque le marché porte sur des travaux subventionnés par l'Etat ;
 - Des personnalités désignées par le Président de la commission en raison de leur compétence dans la matière qui fait l'objet de l'appel d'offres ;
- Que la commission des marchés constitue une émanation de la commission d'appel d'offres pour juger des marchés simplifiés de type MAPA. Elle est composée des mêmes délégués (titulaires et suppléants) dont le Président ou son Vice-Président.
- Que la commission des avis peut être composée des membres du Bureau, par délégation du Comité syndical ;
- Que la commission des ressources humaines se compose des membres suivants :
 - 2 délégués élus dont au moins un membre du Bureau,
 - La Directrice,
 - 4 délégués du personnel (2 titulaires, 2 suppléants)

Le Comité syndical, réuni le 06 octobre 2020, après en avoir délibéré et voté par, décide :

Nombre de membres en exercice : 23
Nombre de suffrages : 29
Nombre de membres présents : 16
Nombre de membres représentés : 06

Nombre de suffrages exprimés : 27

Votes Contre : 0 Pour : 27
Abstentions : 00

DELIBERATION

Envoyé en préfecture le 07/10/2020

Reçu en préfecture le 07/10/2020

Affiché le

ID : 005-250500600-20201006-2020_49-DE

Département des Hautes-Alpes
Arrondissement de Briançon
Parc naturel régional du Queyras
Comité syndical du 06 octobre 2020
Délibération n° : 2020_49
Date de convocation : 30 septembre 2020

**Objet : Désignation des représentants des commissions organiques :
commission d'appels d'offres, commission des marchés, commission des
avis et commission des ressources humaines**

De nommer les membres de la commission d'appel d'offres et de la commission des marchés, en plus du Président du Parc du Queyras – Christian BLANC -, comme suit :

Titulaires	Suppléants
Dominique MOULIN	Charles LACROIX
Nicolas CRUNCHANT	Valérie GARCIN-EYMÉOUD
Sylvain DAO-LENA	Sébastien PINZETTA
Jacques ROUX	Anne LABIAU
Jeanne FAVIER-CARGEMEL	Marie-Hélène FAROUZE

Le Comité syndical, réuni le 06 octobre 2020, après en avoir délibéré et voté par, décide :

Nombre de membres en exercice : 23

Nombre de suffrages : 29

Nombre de membres présents : 16

Nombre de membres représentés : 06

Nombre de suffrages exprimés : 27

Votes Contre : 0

Pour : 27

Abstentions : 00

De nommer les membres du Bureau membres de la commission des avis :

Christian BLANC

Chantal EYMÉOUD

Nicolas CRUNCHANT

Valérie GARCIN-EYMÉOUD

Sylvain DAO-LENA

Dominique MOULIN

Le Comité syndical, réuni le 06 octobre 2020, après en avoir délibéré et voté par, décide :

Nombre de membres en exercice : 23

Nombre de suffrages : 29

Nombre de membres présents : 16

Nombre de membres représentés : 06

Nombre de suffrages exprimés : 27

Votes Contre : 0

Pour : 27

Abstentions : 00

De nommer les membres de la commission des ressources humaines :

- Délégués élus : Dominique MOULIN et Amélie FOURNIER

- Directrice : Valérie RIVAT

- Les quatre délégués du personnel (2 titulaires et 2 suppléants).

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits

Pour extrait conforme

Le Président
Christian BLANC

